

Proposition du Conseil administratif du 8 juin 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 11 930 000 francs destiné à la deuxième étape de la réfection de la plaine de Plainpalais.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le 16 janvier 1996, le Conseil municipal acceptait un crédit d'étude de 200 000 francs, ramené à 100 000 francs, en vue d'une étude de la plaine, en indiquant clairement l'objectif d'une réfection et non d'un projet plus ambitieux et interventionniste correspondant au concours d'idées de 1987.

L'étude a bien mis en évidence les pratiques d'installation des activités temporaires, d'usage du lieu et des difficultés d'entretien et de gestion. Ainsi, la suite des travaux a démontré la nécessité, d'une part, d'un essai, fait maintenant, et d'autre part, le besoin de développer d'autres approches dans les domaines des études d'impact environnemental, de réseau de drainage et de décantation des eaux usées et d'établissement d'une charte environnementale pour une gestion durable de la plaine.

En 1997, le Conseil administratif a créé un groupe de travail interservices, placé sous la présidence de M. Michel Ruffieux, Directeur de l'organisation urbaine et des constructions, afin de coordonner, échanger, concilier les attentes et les possibilités des uns et des autres.

Le 13 janvier 1998, le Conseil municipal a accepté la proposition n° 250 en vue de l'ouverture d'un crédit de 745 000 francs destiné à la réalisation de la première phase de réfection de la plaine de Plainpalais, comprenant un nouveau terrain de pétanque. Cette opération s'est déroulée parallèlement à la réalisation du « skate-parc » provisoire.

Parallèlement, la société Parking de Plainpalais SA a mené une étude pour le doublement de l'accès et de la sortie automobiles actuels, aujourd'hui réalisé. Avec la Ville de Genève, elle a étudié l'amélioration des accès pour les piétons.

Après un important travail d'analyse et de conception dans les domaines géotechnique, d'impact environnemental, de définition du réseau d'assainissement, de types de sol et après une consultation des riverains, des usagers et du public, la présente proposition porte sur une deuxième étape de réfection du sol de la partie centrale de la plaine.

Exposé des motifs

Histoire du lieu

A l'origine, la plaine était vraisemblablement une île du delta que formait l'Arve avant de se jeter dans le Rhône. En l'an mille, l'eau arrivait encore jusqu'aux remparts. Avec le temps et grâce à des travaux d'endiguement et d'assèchement, la plaine, propriété de l'Evêché, devient un espace de pâturage ouvert à tous, connu sous le nom de « Communs du Palais ».

En 1329, l'Evêché cède ses droits sur ces terres à la communauté. Mais la question de la propriété de la plaine ne commence à être réglée qu'un siècle plus tard, après une

tentative de l'évêque François de Mies de réduire sa taille en 1429, ce à quoi la population, soutenue par les syndics, s'oppose. La plaine est alors bien plus grande qu'aujourd'hui ; ses limites, quoique imprécises, arrivent jusqu'à la porte de Neuve et à l'actuelle rue de Carouge.

En 1637, on plante deux allées de tilleuls et d'ormes à l'ouest et au sud-ouest de la plaine. On y installe le jeu du mail, un ancêtre du croquet et du golf. L'espace de jeu se compose d'une allée bordée de part et d'autre par des arbres. Les deux premiers côtés du futur losange de la plaine se trouvent ainsi fixés. En 1748 on réalise une allée sablée à l'usage des piétons avec une plantation d'arbres (aujourd'hui avenue Henri Dunant), ce qui détermine le troisième côté de la plaine. En 1849 commence la démolition des fortifications et dans la décennie qui suit, comme une conséquence de la réalisation de la ceinture fazyste, il est défini le quatrième et dernier côté de la plaine, celui du nord-est (longé par l'actuel boulevard George-Favon). La forme de la plaine est ainsi définitivement fixée sous l'aspect d'un losange irrégulier.

La ruelle qui traversait la plaine depuis toujours à la hauteur de la rue des Savoises est déplacée vers le sud dans les années 1960 de manière à établir une liaison entre les rues du Vieux-Billard et Bartholoni et prend alors la forme d'un tronçon routier (aujourd'hui rue Harry-Marc). La plaine est coupée en deux et c'est cette situation qui a perduré jusqu'à aujourd'hui. Enfin, le sous-sol de la plaine est partiellement occupé par une centrale téléphonique des PTT (devenu Swisscom) et le garage collectif de Plainpalais dans la décennie 1960-70.

Du point de vue de l'usage de la plaine, il est possible de distinguer trois grandes périodes. Espace de pâturage au Moyen Age et, ponctuellement, d'importantes réceptions et fêtes religieuses, la plaine devient, à partir des 16^e – 17^e siècles, tour à tour espace de promenade, de jeu, de manifestations et d'exercices militaires. Puis, avec la réalisation de la ceinture fazyste, les faubourgs sont alors intégrés à la ville et la plaine est insérée dans le système urbain. C'est sur la plaine qu'ont lieu les premières promotions scolaires et les premiers marchés de légumes et de fruits. La plaine devient également un espace de loisirs et un support pour les grandes manifestations publiques : construction des pavillons du Tir fédéral en 1878, Exposition nationale de 1892, apparition des manèges et présence périodique des cirques, avec notamment le passage du cirque américain Barnum et Bailay en 1902, Salon de l'automobile dès 1925.

Etat des lieux

La plaine est maintenant en permanence occupée par des activités quotidiennes, hebdomadaires, régulières ou occasionnelle. On pense à cet espace même pour des usages intemporels, en opposition avec son statut originel d'accueil d'activités temporaires.

La principale conséquence est l'impact sur le sol. La situation a changé avec la densité de passage des camions lourds des cirques et des parcs d'attraction qui s'accommode mal d'une surface en terre végétale. De plus, la fréquence de leur installation (quatre cirques et trois parcs d'attraction par année) ne permet pas que l'herbe se régénère correctement. La nature du sous-sol de la plaine, du limon argileux, ainsi que l'inexistence de dispositif de drainage, rendent d'autre part très difficile l'absorption des eaux de pluies, qui peuvent stagner en surface pendant des semaines entières. Le revêtement herbeux, en plus d'être en mauvais état, est maintenant devenu inexistant.

Par ailleurs, il manque un réseau séparatif des eaux claires et des eaux usées. Actuellement, nombre de produits sont déversés dans les grilles des eaux pluviales, par

exemple des huiles domestiques, les eaux usées des caravanes et même quelquefois des hydrocarbures, évitables avec un réseau séparatif, jusqu'en limite de la plaine.

Il manque de bouches d'alimentation en eau potable. Les câbles sont dispersés dans tous les sens à cause du nombre réduit de bornes électriques.

Vu son statut d'aire de liberté des chiens, leurs excréments sur l'ensemble de la plaine ne peuvent être vraiment nettoyés, du fait des difficultés à entretenir des surfaces herbeuses.

Les arbres qui se trouvent dans les allées bordant la plaine sont en nombre insuffisant.

Programme de réfection de la plaine

Le groupe de travail interservices de la Ville de Genève

En 1986, la Ville de Genève lançait un concours d'idées. L'ensemble des projets primés de ce concours ayant été abandonné, le Conseil administratif décidait, en 1996, de mettre un point final à cette démarche et de proposer une autre orientation, à savoir une remise en état de la plaine.

C'est ainsi qu'un projet de réfection a vu le jour, au sein d'un groupe de travail et de coordination créé par le Conseil administratif et composé des différents services municipaux concernés. Ce groupe, présidé par M. Michel Ruffieux, Directeur de l'organisation urbaine et des constructions, est constitué des représentants des services et secrétariats suivants :

- Agenda 21 de la Ville de Genève
- Agents de ville et du domaine public
- Aménagement urbain
- Conservation du patrimoine architectural
- Délégation à la jeunesse
- Ecoles et institutions pour l'enfance
- Eclairage public
- Energie
- Espaces verts et environnement
- Génie civil
- Incendie et secours
- Opérations foncières-information communication
- Sports
- Voirie – ville propre.

Des services cantonaux ont été associés au groupe de travail en fonction des sujets, en particulier le Service de géologie, le Service de l'impact sur l'environnement et le Service de protection contre le bruit.

Du concours d'aménagement à un programme de réfection

Le Conseil municipal et le Conseil administratif ont opté pour une réfection de la plaine. Toutefois, à l'origine, l'ambition était plus grande, mais peut-être pas en accord avec l'esprit même de l'occupation réelle de la place.

C'est ce qu'a démontré le résultat de la compétition, puisque le projet lauréat, « Six pavillons en quête d'auteurs » de MM. J. Gunsbourg, J.-M. Lamunière et G. von Bogaert,

architectes, avait proposé une aire libre avec des pavillons, des « fabriques » permettant d'accueillir des usages occasionnels. De même, le deuxième prix « Wolf, ramasse tes besicles » de MM. Ph. Beuchat, M. Giesselbaek et M. Lopreno, architectes, comportait également, l'idée de laisser la plaine la plus libre possible, en offrant un équipement d'énergie, d'édicules, de bancs etc. au long de l'allée périmétrale.

Conformément au règlement du concours, la Ville de Genève, en accordant ces prix, est devenue propriétaire des droits de propriété intellectuelle attachée à l'œuvre des architectes.

Ultérieurement, pour des raisons d'économie financière, le réaménagement de la plaine a été retiré du programme financier quadriennal.

Par la suite, le Conseil administratif a souhaité reprendre cette réalisation et a demandé un premier crédit d'étude de 200 000 francs. Le Conseil municipal, soucieux d'affirmer sa volonté de voir une réfection simple et pragmatique des lieux, a réduit sa contribution à 100 000 francs.

On le voit, plusieurs participants au concours d'idées, notamment le premier et le deuxième prix, ont su orienter le Conseil administratif vers un projet plus simple pour ce vaste espace libre, mais aux occupations importantes.

En effet, sur le plan environnemental, la plaine de Plainpalais est tout à la fois, un « parc public » et un « parc d'attraction ». Pour les citadins et les habitants du quartier, c'est un rare espace vert. Pour les maraîchers, brocanteurs et forains, c'est un lieu d'activités. Pour les habitants de tout le canton, c'est un lieu d'attraction, de détente, de jeux et de passage. Aussi, chaque choix d'aménagement, de construction et de gestion doit tenir compte de cette situation, tant en ce qui concerne le sol, l'assainissement, la fourniture d'énergie ou la gestion des activités. L'aménagement proposé ici, sa maintenance, son image même doivent tenir compte de cette caractéristique, de cette contradiction.

Jamais il n'a été question de déplacer les cirques, parcs d'attraction et autres activités en périphérie de la ville (c'est ce qui est arrivé dans la plupart des autres villes), ni d'interdire l'accès aux chiens parce qu'ils salissent – pour ne donner que deux exemples – afin de pallier aux problèmes décrits et concevoir un projet d'embellissement. Au contraire, la plaine et ses activités constituent un considérable atout pour Genève et pour la convivialité et la qualité de vie de ses habitants et cela mène vers une attitude de compréhension des usages actuels et de réfection, d'amélioration des conditions.

Ce lieu doit fonctionner aussi bien comme réceptacle d'activités diverses et changeantes, qu'en l'absence de toute implantation passagère. Il s'agit donc de mener à bien un travail de réfection qui, par des interventions sobres, fasse de la plaine un espace flexible, adapté aux multiples activités qui s'y déroulent et suffisamment structuré dans les périodes d'absence de toute implantation.

L'intervention principale, la plus apparente, consiste à échanger le sol herbeux actuel contre un sol de gravier, tout autant poreux et tactile, mais plus adapté aux activités présentes, cela tout au moins dans la partie centrale de l'aire intérieure de la plaine, la plus sollicitée. Ce qui peut être ressenti comme une apparente rupture historique est en réalité un moyen pour assurer la plus grande continuité avec ce qui constitue l'essence même de cet espace, c'est-à-dire sa capacité de recevoir des activités comme celles qui s'y déroulent depuis des siècles.

L'espace central devra être complètement dégagé et libéré d'objets fixes, de manière à faciliter les activités des différents usagers (c'est notamment une demande des cirques et

des parcs d'attraction). Le sol sera de gravier. L'éclairage sera déplacé sur les bords et l'on évitera de planter des arbres ou d'installer des éléments de mobilier urbain dans la partie centrale. L'allée périmétrale recevra les maraîchers et les brocantes dans l'ensemble du pourtour, de manière à répondre à leur demande, en constante augmentation.

En fonction de cela, un réseau de distribution d'énergie et de reprise des eaux est conçu.

Principes d'aménagement de l'ensemble

Partie centrale : elle est composée d'un minéral naturel concassé et d'herbe. Le minéral proposé est le gorrh ou granit concassé, utilisé couramment dans la région Rhône-Alpes et très apprécié pour sa capacité drainante. C'est le matériau testé lors de la première phase de la réalisation mais la teinte de la pierre sera plus grise, brune. Le recours au minéral concassé permettra d'assurer la plus grande continuité avec l'usage de la plaine en tant qu'espace de manifestations. D'autre part, ce matériau s'est imposé car il remplace avantageusement l'enrobé, qui est le revêtement que demandaient les cirques et les parcs d'attraction, et l'herbe, infiniment moins résistante.

La pointe nord, du côté de la place du Cirque, est maintenue dans sa composition de square de verdure intimiste. La pointe sud, du côté de la place des 23-Cantons est prévue, à terme, comme un espace vert également, en remplacement de l'aire bituminée et de stationnement actuelle.

Des tracés piétonniers en matériau d'enrobé bitumineux ou de béton seront tendus entre les principaux points de raccord aux quartiers environnants.

Allée périmétrale (mail planté) : elle sera en enrobé bitumeux, dont la largeur a été définie en tenant compte tout particulièrement des activités des marchés de détail (fruits et légumes) et de brocante.

Aménagement du sous-sol : mise en place de différentes couches de fondation et drainantes, à partir de l'expérience acquise lors de la première phase. Suivant les secteurs d'activités – zone des cirques, par exemple – le sous-sol recevra un traitement particulier, permettant l'évacuation rapide, le cas échéant, d'une importante quantité d'eau en provenance des chapiteaux.

Canalisations souterraines : construction d'un réseau séparatif eaux claires/eaux usées jusqu'en bordure de « propriété », mise en place de bornes d'alimentation en eau potable et arrosage, réalisation de bornes électriques et de chambres de tirage pour les besoins en électricité. Les regards et grilles correspondant à ces différentes installations seront regroupés en modules, comme lors de la première phase de la réfection, de manière éviter leur dispersion dans le terrain et favoriser leur reconnaissance.

Edicules : La plaine est une zone inconstructible. Toutefois, pour les besoins de gestion des marchés et activités, pour offrir divers services à la population (vélo-station, toilettes publiques, samaritains), progressivement, plusieurs édicules devraient prendre place au long de l'allée périmétrale. Afin de respecter la contrainte évoquée et l'arborisation en place, la plupart des édicules seront déplaçables, à l'image du pavillon du fleuriste de la place du Molard ou des pavillons de La Rade.

Mobilier urbain : bancs, fontaines, corbeilles à déchets, cabines de téléphone trouveront leur place sur les bords de l'espace central.

Eclairage public : deux types d'éclairages sont prévus. Des lampadaires, placés sur les bords de l'allée, serviront à éclairer la partie centrale de la plaine. Des mâts de lampadaires, plus bas, éclaireront le mail arboré.

Plantations : environ septante nouveaux arbres (sur deux cents existants) seront plantés sur le mail périmétral, sur la base d'un schéma directeur de longue durée.

Circulation : la circulation des piétons et des cyclistes est libre et permanente dans toute la plaine. Les véhicules motorisés pourront pénétrer ponctuellement en fonction des besoins résultant des différentes activités qui y ont lieu.

Garage collectif : le doublement des accès automobiles a été réalisé. En ce qui concerne les accès des piétons, ils seront intégrés dans la continuité du mail arboré. L'un a déjà été réalisé. Ceux-ci seront équipés de monte-charges, à l'intention des clients des marchés et des personnes handicapées, ce qui permettra de supprimer l'actuel stationnement des clients en surface.

Phases de réalisation

La transformation de la plaine de Plainpalais ne peut avoir lieu en une fois. Tout d'abord, il était important de tester l'offre de services donnée aux utilisateurs professionnels et au public. Cela est fait. Dans la partie centrale de la plaine, il s'agit d'opérer par grandes étapes, de manière à pouvoir recevoir les cirques, quitte à les déplacer de quelques mètres. Dans l'allée périmétrale, il s'agit d'opérer par tronçons, de manière à respecter au mieux les emplacements des stands. Il s'agit encore de tenir compte des autorisations contractées, établies d'une année civile à l'autre.

De ce fait, après la première phase de réalisation, la deuxième, présentée ici, traitera du centre de la partie intérieure de la plaine, prioritaire du point de vue de l'état de dégradation et d'une ampleur en adéquation avec l'implantation des cirques.

Par la suite, les phases ultérieures prendront en compte :

- la partie « sud » de l'intérieur de la plaine, contre la place des 23-Cantons, surface verte en remplacement de l'aire de stationnement,
- la partie « nord » de l'intérieur de la plaine, contre la rue Harry-Marc, surface partiellement verte et partiellement de gravier, pour recevoir diverses activités festives et foraines, ainsi que les places de jeux et de skate actuelles,
- l'allée périmétrale et son équipement, par parties, ainsi que les édicules amovibles nécessaires à la gestion des marchés et brocantes.

La rue Harry-Marc et le square situé contre la place du cirque ne sont pas touchés.

Première phase de réalisation, un bilan

Le première phase de la réfection de la plaine de Plainpalais a été réalisée entre les mois d'avril et juin 1998. Il s'agissait d'une phase d'essai, dont le but a été de tester les revêtements de surface, les systèmes d'écoulement et de drainage des eaux de pluie, l'adéquation des matériaux utilisés dans les différentes couches du sous-sol, le fonctionnement des réseaux souterrains mis en place – électricité, eaux propres, eaux usées, arrosage – ainsi que les techniques de nettoyage et d'entretien.

Depuis, les différents utilisateurs de la plaine ont eu l'occasion de tester les nouvelles surfaces. Du point de vue technique, différentes expériences ont été effectuées, relatives notamment à l'infiltration des eaux, par le Service cantonal de géologie. Parallèlement, a été effectuée une étude comparative des caractéristiques des sols minéraux et végétaux utilisés et à utiliser sur la plaine, ceci tant du point de vue de l'adéquation des différents types de revêtement que de leur coût et de leurs possibilités d'entretien et de nettoyage.

Le granit concassé a répondu aux attentes quant à sa capacité drainante, sa portance et sa résistance au roulement. C'est un sol qui permet également la marche, qui est simple de nettoyage des débris divers.

La couche drainante de sous-sol s'est bien comportée dans tous les cas de figure, allant de la pluie fine de longue durée aux orages d'été. Mais, en ce qui concerne l'injection des eaux de pluie dans la nappe phréatique il s'agit d'une option qui présente des problèmes dans le cas de la plaine. Les contrôles réalisés suite à la réalisation de la phase d'essai ont signalé un rehaussement du niveau de la nappe phréatique. Si l'on généralisait la technique de l'infiltration des eaux de pluie vers la nappe à l'ensemble de la plaine, certaines des caves des immeubles environnants pourraient être inondées. Malgré l'intérêt de cette technique du point de vue environnemental, elle ne pourra donc pas être appliquée dans les phases ultérieures de réfection. Ce changement est en partie compensé par la mise en place d'un réseau séparatif des eaux claires et des eaux usées dans l'ensemble de la plaine et d'une fosse de décantation avant le rejet des eaux dans le réseau public.

Les conduites souterraines fonctionnent parfaitement. Cependant, les couvercles des chambres de tirage des conduites électriques et ceux des sacs des eaux usées devront être clairement différenciés, afin d'éviter les confusions entre les uns et les autres. D'autre part, dans le secteur des caravanes des cirques et des parcs d'attractions, les sacs des eaux usées devront être plus rapprochés que dans la phase d'essai.

La présente deuxième phase tient compte de ce bilan.

Deuxième phase de réalisation

Le périmètre choisi prend en compte les parties les plus dégradées du centre de la plaine, destinées à recevoir les forains et les cirques, outre d'autres activités temporaires. Celui-ci est déterminé, au « nord » par les allées autour des places de jeux, par les limites intérieures des allées périmétrales du côté des avenues Henri-Dunant et du Mail, par la limite de l'aire bituminée du côté « sud ».

La réfection du sol vise à offrir une surface stable, sûre, basée sur l'expérience de la première phase de pose d'un revêtement minéral (gorrh concassé).

Les allées principales seront restituées comme un ruban linéaire, formant également trace de repère pour les piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite, entre les principaux points d'accrochage de la plaine avec les rues voisines qui desservent les quartiers limitrophes.

Le système de drainage sera installé de manière à diriger l'eau de pluie vers le réseau séparatif créé à cette occasion, comme indiqué plus haut. Les sacs des eaux usées et les points d'eau potable seront regroupés en modules sur la partie centrale de la plaine, de manière à subvenir aux besoins des différents utilisateurs. Des chambres de tirage des câbles électriques (dont certaines équipées en permanence avec des bornes et prises électriques) feront également partie de ces modules. Un tiers des modules sera équipé d'une bouche d'arrosage.

Des nouvelles toilettes publiques seront réalisées dans l'allée du côté de l'avenue Henri-Dunant.

Comme mobilier urbain, de nouvelles bornes fontaines seront installées sur le pourtour de la plaine, ainsi que des bancs « Genève » et des corbeilles à déchets et caninettes.

L'éclairage public de la partie centrale sera assuré par plusieurs mâts à double luminaire d'une hauteur de dix-huit mètres. Ces mâts seront placés en bordure de la partie centrale de la plaine.

En ce qui concerne les plantations, de nouveaux arbres, à la demande de l'ingénieur forestier cantonal, seront plantés (des tilleuls).

Agenda 21

Vu les conditions particulières du lieu sur le plan environnemental, ni « parc public », ni « parc d'attractions », il a été convenu avec le Service d'écotoxicologie d'établir une notice d'impact environnemental. Elle contient diverses analyses, ainsi que des précisions et des indications à différents niveaux, y compris sur la conduite du chantier.

Avec le Service de l'énergie et le Secrétariat Agenda 21, un projet de charte environnementale a été établi en 2003. Elle propose des recommandations concernant notamment les aspects suivants : qualité de l'air, niveau du bruit, types d'énergie électrique (du réseau ou par générateur), déversement des eaux propres et des eaux usées, types et classement des résidus. Ces directives seront fournies aux utilisateurs de la plaine dans le cadre de la location des espaces. Le but de la charte consiste à améliorer, d'un point de vue de la durabilité, la qualité environnementale de la plaine et de ses alentours.

L'établissement de cette charte a également fait l'objet d'un stage universitaire au sein de l'administration.

Concertation et information publique

Le groupe de travail interservices a collaboré en permanence avec les représentants des divers groupes et entreprises qui occupent la plaine.

Le projet a fait l'objet d'une présentation publique, le 10 novembre 2003, placée sous la présidence de MM. Christian Ferrazino, Conseiller administratif chargé du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, André Hédiger, Conseiller administratif chargé du Département municipal des sports et de la sécurité, et Manuel Tornare, Conseiller administratif chargé du Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Durant le chantier, une information sur place et une « lettre de chantier » tiendront régulièrement informés les utilisateurs, les usagers et les riverains.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc.

La présente proposition répond à la motion M-20 de MM. Pierre Losio et Alain Comte, Conseillers municipaux « Des toilettes pour tous et toutes ! », acceptée par le Conseil municipal le 18 janvier 2000.

Elle répond à la question 2015 de Mme Nicole Bobillier du 14 janvier 1992 « Plaine de Plainpalais »

Estimation du coût des travaux

B Travaux préparatoires	324 350
F Terrassements	1 587 000
K Canalisations, conduites	1 397 000
N Chaussées, voies	1 033 000
O Aménagements (génie civil)	444 000
P Installations d'exploitation	1 594 000
Q Equipements d'exploitation	572 000
R Mobiliers urbains	366 000
U Petits ouvrages	318 000
V Frais secondaires	388 600
W Honoraires	
Architecte (avant projet, projet, coordination)	701 440
Ingénieurs génie civil	67 500
Ingénieurs spécialisés	105 000
Architectes, ingénieurs (exécution)	1 100 000
X Comptes d'attentes, imprévus	466 300
	<hr/>
	10 464 190
Z Taxe sur la valeur ajoutée 7,6%	795 278
	<hr/>
Sous total I	11 259 468
55 Prestations du maître de l'ouvrage	
Honoraires de promotion	
- voirie (4% du sous total I)	450 379
	<hr/>
Sous total II	11 709 847
Intérêts intercalaires $\frac{11\,709\,847 \times 12 \times 3,75\%}{2 \times 12}$	219 560
	<hr/>
Total du crédit demandé	11 929 407
Arrêté à	11 930 000

Validité des coûts

Les prix indiqués ressortent d'une analyse financière confiée à l'Institut pour l'économie de la construction en septembre 2003, révisée en mai 2005.

Programme des travaux

Les travaux commenceront 6 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 12 mois.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Une entreprise a été chargée du nettoyage du périmètre d'essai de la première phase de réfection, suivant un rythme de deux fois par semaine en hiver et de trois fois par semaine en été. La surface nouvellement aménagée est entièrement praticable par les promeneurs, cyclistes et autres usagers. Un premier entretien sur la partie réaménagée a été effectué en juillet 1999, soit une année après la réalisation des travaux, ceci afin d'empêcher le tassement des particules du revêtement du sol et de conserver ses capacités drainantes. Ce processus sera poursuivi.

La charge financière annuelle de 150 000 francs de nettoyage hebdomadaire et d'entretien occasionnel sera placée dans le budget du Service du génie civil.

Les autres charges sont assurées dans le cadre du budget ordinaire.

Quant à la charge financière annuelle sur 11 930 000 francs, comprenant le taux d'intérêt de 3,25% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, elle se montera à 820'530 francs.

Autorisation de construire

Le projet de réaménagement de l'ensemble de la plaine fait l'objet de la requête en autorisation de construire définitive N° DD 99253-5.

Régime foncier

La plaine de Plainpalais est formée de la parcelle n° 578, feuille 32, de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Signalons à cet égard que cette parcelle est grevée d'une servitude au profit de l'Etat de Genève, à savoir un droit de jouissance garantissant, de manière perpétuelle, sa destination d'intérêt public. Conformément à cette disposition, le projet prévoit un aménagement garantissant l'usage public de cet espace.

Dès lors, le Conseil d'Etat devra se prononcer sur la décision de votre Conseil non seulement en lien avec la Loi sur l'Administration des Communes (LAC) mais aussi en qualité de bénéficiaire de ladite servitude.

Diverses installations privées en occupent le sous-sol.

Programme financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le N° 091.018.04 du 1er Programme financier d'investissement pour un montant de 26 000 000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été établi par le Service d'aménagement urbain. Le service gestionnaire du crédit de travaux est le Service du génie civil. Le service bénéficiaire est le Service du génie civil.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 930 000 destiné à la deuxième étape de réfection de la plaine de Plainpalais.

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 930 000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 100 000 francs du crédit d'étude PR 30 (15ème PFQ) voté le 16 janvier 1996, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2026.

Art. 4. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexe : plan de la 2^e phase de travaux

VILLE DE GENEVE
SERVICE D'AMENAGEMENT URBAIN

